



Conseil d'administration du 15 novembre 2021

Procès-verbal

Année scolaire : 2021/2022

Numéro de séance : N°1

Date de transmission de la convocation aux membres : 26/10/21

Quorum : 16

Nombre de présents : 21

Etaient présents :

ADMINISTRATI ON	GANZITTI Christophe	Proviseur
	VALENTINY Franck	Proviseur adjoint
	MALBAUX Julien	Adjoint gestionnaire
	THEENIVS Bruno	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
	BEUVE Solveig	CPE
EL US LO CA	RENOUF Aminthe	Collectivité de rattachement
	RENOUF Thierry	Collectivité de rattachement
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	FORESTIER Laurent	Enseignants
	HENRIOT Fabienne	
	HUSSON Maud	
	VERAN Eric	
	DHEILLY Julie	
	KOZLYK Stéphane	
	ABEILLE-BATIER Chrystelle	
	CAUVIN Jérôme	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
PARENTS ET ELEVES	ANTOINE Guillaume	Parents d'élèves
	GRODENT Stéphane	
	FROGER Jean-Claude	
	BROSSE Franck	
	TAILLEFER Valérie	
	CROUSLE Léo	Elève

Le quorum étant atteint (18 personnes présentes), le proviseur ouvre la séance à 18h06 et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du CA.

Monsieur le proviseur demande si un des membres du CA accepte d'assurer le secrétariat de séance. Un secrétaire de séance est désigné en la personne de Monsieur KOZLYK.

18h08 : arrivée de Madame RENOUF et de M. RENOUF

Adoption du procès-verbal du 21 juin 2021

Monsieur le proviseur demande si le PV du dernier CA appelle à des remarques ou à des modifications. Aucune remarque n'étant signifiée, le procès-verbal est mis aux votes :



POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Monsieur le proviseur rappelle que désormais, compte tenu des dernières modifications visant à simplifier le fonctionnement du conseil d'administration, l'ordre du jour n'est plus soumis au vote.

Le décret n° 2020-1632 du 21 décembre 2020 précise que la commission permanente est désormais créée à la double condition que le CA se soit prononcé sur le principe de sa création et sur la ou les compétences qu'il entend lui déléguer. Par conséquent, il n'est pas possible de créer une commission permanente pour avis consultatif uniquement.

Le Proviseur propose donc que soit simplement créé un Groupe de travail pour l'étude de la DHG émanant des élus du CA comprenant : le chef d'établissement, le proviseur adjoint, le DDFPT, le gestionnaire, des représentants élus des personnels, dont 4 au titre des personnels d'enseignement et d'éducation et 1 au titre des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé et 1 un représentant élu des parents d'élèves.

Cette proposition sera ajoutée au règlement intérieur qui sera présenté au prochain conseil d'administration.

Affaires financières

Décisions budgétaires modificatives

Monsieur l'adjoint-gestionnaire présente les DBM pour information (numéro 6 à 10) qui concernent essentiellement des recettes.

Ces DBM ne soulèvent aucune remarque de la part des membres du conseil d'administration.

Monsieur l'adjoint-gestionnaire présente la DBM pour vote concernant les crédits pédagogiques (2523 €) avec proposition d'affectation au remboursement des frais de stages et les fonds sociaux (4517 €) avec proposition d'affectation aux fonds sociaux lycéens.

POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Tarifs

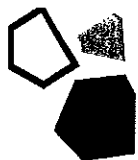
→ Taux de participation aux charges communes

Monsieur l'adjoint gestionnaire présente les taux de participation aux charges communes (30 % pour les recettes d'internat et 15 % pour le reste).

Monsieur le proviseur propose les taux aux votes :

POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA



→ **Tarifs des ventes de produits et des prestations**

Monsieur l'adjoint gestionnaire présente les nouveaux tarifs des ventes des produits et des prestations de service réalisés par l'établissement pour l'année scolaire 2021-2022.

Monsieur le gestionnaire indique que la tarification concernant les cartes de self/accès sera désormais facturée au réel du coût de remplacement.

Monsieur le Proviseur précise qu'un petit-déjeuner sera désormais inclus lors de la location d'une chambre à l'hôtel d'application.

Monsieur le proviseur propose les tarifs aux votes :

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

Acte du CA

18h42 : arrivée de Madame HENRIOT

Contrats et conventions

Pour information, monsieur le proviseur indique que le gymnase – comme les années précédentes – est utilisé en soirée, pendant le temps scolaire en dehors des heures de formation par les mêmes associations : CB IFS, Ligue de Badminton (pour l'entraînement des élèves sportifs de haut niveau), Montes en l'air.

Pour les conventions à signer, le seul changement concerne le CB IFS, club avec lequel nous signons désormais directement la convention.

Il indique en outre qu'il a rappelé à la vigilance toutes les associations extérieures qui occupent le gymnase quant aux règles sanitaires à respecter.

→ **Convention annuelle d'utilisation des locaux des EPLE entre la région et l'établissement scolaire en dehors des heures de formation**

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer avec la région la convention permettant à l'établissement de prêter ou de louer les locaux à des utilisateurs extérieurs.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Convention d'utilisation des locaux entre le lycée et le Club Basket IFS en dehors des heures de formation**

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer avec le CB IFS, une convention d'utilisation du gymnase (sanitaires et vestiaires compris) pour la pratique du basket, du lundi au vendredi en soirée. Une contrepartie financière est prévue, elle correspond à 5 € de l'heure (sur 30 semaines, multipliée par le nombre d'heures par semaine).

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA



→ Convention d'utilisation des locaux entre le lycée et l'association des « Monte en l'air » en dehors des heures de formation

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer avec l'association, une convention d'utilisation du mur d'escalade du gymnase (sanitaires et vestiaires compris) pour la pratique de l'escalade, les lundis, mardis, mercredi et jeudi en soirée. En contrepartie de cette utilisation, l'association gère notamment, avec l'équipe enseignante EPS, la maintenance des voies d'escalade du mur. De plus elle finance le remplacement des cordes par alternance tous les 2 ans.

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

Acte du CA

→ Convention d'utilisation des locaux entre le lycée et la ligue de badminton de Normandie

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer avec la ligue de Normandie de badminton, une convention d'utilisation du gymnase (sanitaires et vestiaires compris) pour la pratique du badminton, du lundi au vendredi en soirée. Une contrepartie financière est prévue, elle correspond à une somme forfaitaire de 750 € par année scolaire.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

À l'image des années antérieures, le lycée François Rabelais n'était pas en mesure de pouvoir accueillir la totalité des élèves demandant à être interne dans nos murs. Plusieurs lycées ont été sollicités et Monsieur le Proviseur demande donc de l'autoriser à signer les conventions d'hébergement afin de régulariser la situation.

→ Convention d'hébergement relative à l'accueil des élèves du Lycée Rabelais au lycée Fresnel à Caen

Le lycée Fresnel a été sollicité afin de pouvoir héberger nos élèves. Pour l'année 2021-2022, nous avons donc eu recours à cet établissement pour héberger jusqu'à 11 élèves.

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer avec le lycée Fresnel la convention qui a pour objectif de fixer les modalités d'hébergement des élèves du lycée Rabelais au lycée Fresnel.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ Convention d'hébergement relative à l'accueil des élèves du Lycée Rabelais au lycée Malherbe à Caen

Le lycée Malherbe a été sollicité afin de pouvoir héberger nos élèves. Pour l'année 2021-2022, nous avons donc eu recours à cet établissement pour héberger jusqu'à 3 élèves.



Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer avec le lycée Malherbe la convention qui a pour objectif de fixer les modalités d'hébergement des élèves du lycée Rabelais au lycée Malherbe.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Contrat de prestation de service d'abonnement d'inspection périodique APAVE**

Monsieur le proviseur demande au CA l'accord pour signer le contrat d'un montant de 564 € TTC avec l'APAVE pour une intervention dans le lycée afin d'y vérifier la conformité des aires de jeux et équipements sportifs. Ce contrat est conclu pour une période de 36 mois sachant que les contrôles sont menés tous les 2 ans.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Contrat d'hébergement sur serveur dédié EURESTO**

Monsieur le proviseur demande au CA l'accord pour signer le contrat annuel avec la société EURESTO pour un montant de 1320.00 € HT.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Convention de partenariat avec l'IM-PRO de Démouville dans le cadre de la pratique du sport partagé à l'UNSS**

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer cette convention visant à faciliter la pratique sportive des élèves de l'IMPRO au sein de l'AS du lycée.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Convention de partenariat avec l'association Addictions France**

A l'initiative des professeurs de la Mention complémentaire Employé Barman, un travail est mené afin d'ouvrir les élèves aux dangers des addictions, ces derniers pouvant être confrontés à cette problématique dans leur futur cadre professionnel.

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer cette convention :

POUR : 21

CONTRE : 0



ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Convention de groupement d'établissement (GRETA) des côtes normandes**

Compte tenu de la fusion des GRETA à l'échelle normande, il est prévu une fusion des GRETA de la Manche, du Calvados et de la région havraise afin de créer un GRETA « Côtes normandes ». Afin de pouvoir poursuivre les actions de formation en cours et à venir, le Proviseur propose l'adhésion à cette nouvelle structure et l'autorisation de signer la convention.

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 14

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

PPMS

À l'image du diagnostic de sécurité présenté en début d'année scolaire dernière et qui permettait de faire un bilan de la sécurité sur le lycée, celui-ci a permis d'inaugurer avec la Région Normandie certains travaux encore en cours actuellement.

Monsieur le Proviseur indique que l'établissement n'était pas doté de plan particulier de mise en sûreté (PPMS) défini par la circulaire n° 2015-205 du 25-11-2015.

L'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas d'accident majeur externe à l'établissement ou d'intrusion malveillante.

Monsieur le Proviseur précise que le document a été étudié en CHS le 21 septembre 2021 et qu'il sera déposé sur un espace académique dédié accessible aux services préfectoraux et aux forces de sécurité en cas de besoin. À l'interne, il sera décliné afin que chaque personnel puisse avoir des consignes claires sur son rôle en cas d'urgence.

Vote pour validation :

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

Affaires pédagogiques

Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

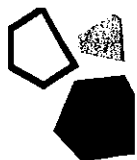
Monsieur le proviseur demande aux membres présents si le rapport annuel qui leur a été transmis appelle à questionnements de leur part. Ce rapport reprend les grandes lignes des problématiques rencontrées sur l'année scolaire 2020-2021 et les chantiers qui ont été entamés dans un contexte marqué par la pandémie de COVID-19.

Monsieur le Proviseur met au vote le rapport présenté aux membres du CA.

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0



NE PREND PAS PART AU VOTE : 1
Acte du CA

Installation des commissions

À la demande de monsieur le proviseur, les élus au CA indiquent quels sont les membres qui siégeront dans les différentes commissions (voir en annexe) :

- Commission éducative
- Conseil de discipline
- Commission d'hygiène et de sécurité
- Commission d'appel d'offres
- Commission menus
- Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
- CVL

- Groupe de travail « étude de la DHG »

Questions diverses

- Vente à emporter

Une représentante des personnels enseignants élus interroge sur l'organisation de la Vente à emporter (VAE) cette année et demande si un retour a été fait quant au questionnement du Proviseur auprès des services du Rectorat en juin dernier. Les enseignants s'inquiètent de la charge de travail conséquente qui repose sur le DDFPT, du nombre d'heures à passer à la VAE et très prochainement dans les commandes de bûches de Noël ou de galettes des rois.

Monsieur le Proviseur indique qu'aucune réponse ne lui a – pour le moment – été apportée sur les pistes qu'il avait évoquées. Il indique qu'il est bien conscient de la charge que revêt le suivi de la VAE mais qu'elle est toutefois indispensable pour la bonne marche financière de l'établissement. Sans la VAE, nous serions dans l'obligation de jeter de nombreuses denrées issues notamment des formations en pâtisserie.

Monsieur le DDFPT précise en outre que la VAE lui permet d'assurer l'achat de denrées pour l'ensemble des élèves sans tenir compte du nombre de clients du restaurant d'application puisque la VAE permet d'écouler les surplus cuisinés.

Monsieur le Proviseur précise que suite à sa demande, 2 enseignants encadrent les élèves à la VAE le jeudi et le vendredi après-midi. Il reste le mardi et le mercredi assurés par le DDFPT.

Un parent d'élève demande si ces derniers ne pourraient pas prêter main-forte en encadrant cette VAE ?

Monsieur le Proviseur indique qu'il n'a pas exploré cette piste mais que cela est peut-être difficile à imaginer car il y a un rôle d'encadrement des élèves et une part relevant de la gestion de caisse. Un enseignant précise que la présence d'un référent adulte est indispensable pour aider les élèves dans les tâches à effectuer car ce sont les étudiants de MAN et de BTS qui officient à la VAE mais pour ne pas manquer de cours, ils s'y succèdent y compris au sein d'une même semaine. On attend d'eux qu'ils puissent faire la vente mais aussi organiser l'installation et gérer la chaîne du froid.

Monsieur le Proviseur précise également que la VAE est un très bon lieu d'apprentissage qui pourra être réinvesti en entreprise du fait de l'essor de la vente à emporter en restaurant.



Monsieur le DDFPT précise enfin qu'il ne pourra plus assurer le suivi de la VAE à partir de janvier car il sera alors accaparé par l'organisation des examens et concours. La question sera donc encore plus prégnante début janvier 2022 !

Les enseignants proposent d'alerter par un courrier la hiérarchie académique sur cette situation et reçoivent l'assentiment des parents.

La séance est levée à 19h52.

Le Proviseur,

Christophe GANZITTI

Le secrétaire,

Stéphane KOZLYK